

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM113/2025

OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement

Branchement eaux usées

Voie nouvelle des Ferrières (RD 611)

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8° partie Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/67 relatif à la signalisation routière et modifiée successivement ;

VU la demande de la société René COLLET & Cie en date du 30 juillet 2025 ;

VU l'avis favorable du Département du Département en date du 31 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'un branchement en eaux usées d'un terrain à bâtir au niveau du n° 28 voie nouvelle des Ferrières sera réalisé ;

CONSIDÉRANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDÉRANT que le secteur en cause est en agglomération ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Entre le lundi 15 septembre 2025 et le vendredi 3 octobre 2025, pour une durée de 3 à 4 jours, la chaussée sera réduite au droit du n° 28 voie nouvelle des Ferrières (RD611).

ARTICLE 2 : La circulation sera régulée avec alternat par feux et limitée à 30 km/heure.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la brigade de gendarmerie de VAUGENERAY,
- la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- le service environnement de la CCVL,
- le service voirie sud du Département,
- la société René COLLET & Cie.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 31 juillet 2025

Bernard ROMIER, Maire

Acte publié le
0 4 AOUT 2025

